



Convocation :..... 20.10.2025
Affichage :..... 20.10.2025

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 6
(votants..... 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025 À 18H00

N° 2025/23

Objet : Approbation de la convention de financement du projet d'opération immobilière de l'IUT de Castres CPER 2021/2027 avec le Conseil départemental

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, M. Xavier AZAÏS, Mme Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD, M. Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Didier HOULES.

Secrétaire :

Francis MATHIEU

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération 2025/23

Approbation de la convention de financement du projet d'opération immobilière de l'IUT de Castres CPER 2021/2027 avec le Conseil départemental

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2022 donnant un avis favorable à la signature du projet de Contrat de Plan Etat Région Occitanie 2021-2027,

Vu le Contrat de Plan Etat Région Occitanie 2021/2027 signé le 1^{er} décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil départemental des 21 et 22 mars 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024,

La Commission permanente du Conseil départemental doit examiner la signature de la convention avec le Syndicat Mixte de l'Enseignement Supérieur Sud Tarn pour l'opération d'opération immobilière de l'IUT de Castres, dans sa séance du 28 novembre 2025,

Il est exposé :

L'Université Toulouse 3 s'est engagée dans une opération de restructuration et de rénovation énergétique de ses locaux son Institut Universitaire de Technologie de Castres, visant notamment à améliorer les performances thermiques, réduire les consommations d'énergie, moderniser les infrastructures pédagogiques, tout en maintenant les activités d'enseignement, dans un souci de confort, de sécurité et de respect des normes environnementales,

Le Syndicat Mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du Sud du Tarn doit être mandaté par l'État comme maître d'ouvrage pour assurer la conduite de cette opération sur une surface utile de 1 600 m², comprenant des travaux de renforcement de l'isolation, de remplacement de toiture, de rénovation de façade, de création de locaux spécifiques (stockage, chimie, techniques de commercialisation) concernés par la relocalisation de certaines activités,

Conformément au Contrat de Plan Etat Région, le Département du Tarn accorde au Syndicat Mixte une subvention d'investissement de 525 000 € HT, sur la base d'une dépense éligible fixée à 3,18 M€, ce qui représente une aide à hauteur de 16,5 %,

Le délai de réalisation de l'opération, correspond à la période de réalisation effective de l'opération. Il détermine les dates de prise en compte des dépenses et est fixé comme suit : démarrage de l'opération le 01/12/2025, fin prévue de l'opération le 31/12/2028,

La convention d'application pour le Département du Tarn au titre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 mentionne le plan de financement comme suit : 1/3 état, 1/3 Région, et 1/3 « Bloc local » des Collectivités locales, à parité entre Département du Tarn et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Aménagement et transition énergétique des locaux de l’IUT à Castres :

Montant Total Prévisionnel	État	Région Occitanie	Département du Tarn	Communauté d’agglomération
3 180 000 €	1 065 000 €	1 065 000 €	525 000 €	525 000 €
100,0%	33,5%	33,5%	16,5%	16,5%

Sur demande du bénéficiaire et présentation des justificatifs, le versement de la subvention pourra être effectué de la façon suivante :

- 20 000 € au démarrage de l’étude en 2025,
- 20 000 € en 2026,
- 30 % des 485 000 € restants, soit 145 500 €, sur justification du démarrage des travaux relatifs à l’opération objet de la présente convention. Celui-ci sera restitué si le bénéficiaire renonce à la réalisation du projet subventionné,
- 40% des 485 000 €, soit 194 000 €, sur production de justificatifs attestant de la réalisation d'au moins 60 % du montant de la dépense,
- le solde, 145 500 €, sur production d’un document indiquant l’achèvement des travaux et la réception des bâtiments (livraison et mise en service), dans la limite de la dépense justifiée.

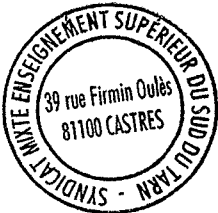
Il est proposé au Comité :

- d’approuver la Convention de financement du projet d’opération immobilière de l’IUT de Castres CPER 2021/2027 jointe en annexe à la présente délibération,
- d’autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- d’autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité des voix,

- approuve la Convention de financement du projet d’opération immobilière de l’IUT de Castres CEPR 2021/2027 jointe à la présente délibération,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Castres, le 6 novembre 2025
Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud BOLSQUET